

FICHE SYNTHETIQUE DES MODALITES DE MISE EN OEUVRE DU PLAN J'APPRENDS A NAGER

Ce document informatif a pour but de vous faciliter la compréhension des modalités de mise en œuvre de du plan *J'apprends à nager*.

CONCEPT DU PLAN J'APPRENDS A NAGER :

- **Objectifs** : réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les stages ou modules d'apprentissage de la natation développés en dehors du temps scolaire.
- **Cible** : enfants âgés de 6 à 12 ans, ne sachant pas nager, résidant prioritairement dans les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) et/ou dans les Zones de Revitalisation Rurale (ZRR).
- **Structures éligibles** : les associations sportives, les collectivités territoriales ou leurs groupements, les associations et groupements d'intérêt public qui interviennent dans le domaine des APS.
- **Financement des projets** : CNDS (*part territoriale*). Les crédits mobilisés pourront contribuer au financement de l'encadrement du stage et de l'assurance, des transports.
- **Coût de participation** : gratuité pour les familles.

FORMULE D'APPRENTISSAGE :

- **Stage d'apprentissage** : au moins 10 heures avec des séances de 30 minutes à 1 heure selon le niveau et l'âge des enfants.
- **Périodes** : vacances scolaires, temps d'activités périscolaires et week-ends.
- **Groupe** : 15 enfants maximum âgés de 6 à 12 ans ne sachant pas nager issus prioritairement des QPV et/ou des ZRR.
- **Encadrement** : personnel qualifié.
- **Evaluation** : passage du test Sauv'nage de l'ENF.
- **Coût de participation** : gratuité

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'INSCRIPTION AU PLAN J'APPRENDS À NAGER :

- 1) Prise en compte des conditions du cahier des charges du plan « J'apprends à nager » 2018
- 2) Consultation des partenaires locaux,
- 3) Dépôt d'une demande de subvention au titre de la part territoriale du CNDS (à l'aide de la fiche d'accompagnement CNDS dédiée),

Après accord avec les partenaires locaux :

- 4) Retourner, dès que possible, par mail, le listing d'inscription (*fichier Excel*), dûment rempli, à la FFN (vincent.hamelin@ffnatation.fr) et mettre votre ligue régionale en copie,
- 5) Retourner, dès que possible, par voie postale ou par mail, le formulaire d'agrément « J'apprends à nager », dûment rempli.

Après ces démarches et après validation par la FFN de vos conditions de mise en œuvre, vous êtes inscrits dans le réseau des sites « J'apprends à nager » 2018 et la FFN vous renvoie, dûment rempli, le formulaire d'agrément « J'apprends à nager » qui formalise l'accord de partenariat entre votre structure et la FFN, selon les conditions du cahier des charges 2018.